00B18544

HOULIVAL

Société anonyme au capital de 40.000 €
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS
433 466 570 R.C.S. PARIS

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 MAI 2003

10 JUIN 2003

36707

L'an deux mil trois, le neuf mai, à 14 heures, les actionnaires de la Société HOULIVAL, Société anonyme au capital de 40.000 € divisé en 2.500 actions de 16 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration, au siège social 16 rue de la Ville l'Evêque à PARIS 8ème.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marouan NIAZY en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société SPERANS représentée par Monsieur Patrick BILLIOUD et Monsieur Philippe BARBIER titulaires (ou représentants) du plus grand nombre d'actions, acceptant ces fonctions, sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Claudine AUGER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que le quorum légal est atteint, et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le cabinet AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration et Rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des opérations de l'exercice 2002 ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 2002 ;
- Affectation du résultat ;
- Vote sur le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes ;
- Nomination d'un Administrateur ;
- Renouvellement de mandat d'Administrateurs ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau,
- le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2002,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions présentées à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi des documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Charles THOMSON en qualité d'Administrateur pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président